

Adhérez, faites un don, devenez Mécène.

En devenant adhérents de l'association, les amateurs de musique peuvent soutenir les activités artistiques et pédagogiques de la Petite Symphonie et accompagner son développement. Ils pourront également participer à la vie de l'ensemble en participant aux assemblées générales.

Il est également possible aux particuliers et entreprises d'effectuer des dons libres au profit de l'ensemble.

En contrepartie de votre soutien :

Vous pourrez assister à des concerts et rencontres uniques avec des invitations ou des tarifs préférentiels, vous aurez un accès privilégié à nos répétitions et séances de travail, et serez régulièrement informés de l'activité de l'ensemble.

Les adhérents, donateurs et mécènes peuvent bénéficier d'avantages exclusifs dans le cadre fiscal avantageux de la loi sur le mécènat de 2003.

Les entreprises mécènes bénéficient d'une visibilité accrue, avec mention du nom du mécène sur les supports de communication institutionnelle et promotionnelle de la Petite Symphonie (brochure de saison, site Internet, dossiers et programmes)

Bulletin d'adhésion à nous retourner à l'adresse suivante : La Petite Symphonie, 14 rue de l'écureuil 76000 Rouen

Membre actif	15 euros
Membre bienfaiteur	50 euros
Don (montant au choix)	
s souhaitez recevoir un reçu fiscal	
	Membre bienfaiteur

La loi du 1er août 2003 vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 66% du montant du don, dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable. La valeur des contreparties offertes en échange du don ne doit pas dépasser 25% du montant du don, dans une limite forfaitaire de 65 €. Exemple : un don de 100€ revient à 34€ après déduction de l'impôt sur le revenu et à 25€ après déduction de l'ISF